



## **Procès-verbal de l'assemblée communale du 10.05.2021**

(Le procès-verbal de cette assemblée est enregistré sur la cassette du 10.05.2021 et fait partie intégrante du présent procès-verbal. Le texte sera supprimé après approbation de ce procès-verbal par l'assemblée communale.)

Début 20.00 heures

Présidence Madame Josiane Zeyer

Electeurs présents 36  
Majorité absolue 19

Scrutateurs pour l'approbation  
des propositions ordinaires Madame Ina Garo et Monsieur Oxel Suarez

Scrutatrices pour l'élection des membres  
de la commission des constructions Madame Annemarie Roth et Madame Therese Speich

A 20h03, la présidente de la commune accueille les électeurs/trices pour la première assemblée communale ordinaire de la législature 2021 - 2026.

Aucune objection n'est soulevée à l'encontre de la convocation à l'assemblée et l'ordre du jour.

La presse est représentée par Madame Kohler (Freiburger Nachrichten et Murtenbieter).

La présidente de la commune accueille Mme Brigitte Schwab, M. Heinz Mosimann et M. Daniel Bürgy en tant que nouveaux citoyens.

Les excuses pour absence ne seront plus lues à l'assemblée communale; toutefois, ils figureront dans le procès-verbal.

Se sont excusés Monsieur et Madame Ilse et Emil Gerzner, Monsieur et Madame Doris et Walter Siegenthaler, Monsieur et Madame Hanni et Kari Messerli, Monsieur et Madame Irene et Werner Fankhauser, Monsieur et Madame Silvia et Markus Hüberli, Monsieur et Madame Susann et Rolf Hediger, Monsieur et Madame Marion et Erik Jandrasits, Monsieur et Madame Marietta et Anton Henninger, Monsieur et Madame Hildegard et André Chevallier, Madame Anne-Marie Gafner Knopf, Madame Stephanie Zeyer, Madame Jessica Merz, Madame Lea Fankhauser, Madame Barbara Aellig, Monsieur Simon Fankhauser, Monsieur Oliver Knopf, Monsieur Daniel Tornare, Monsieur René Zürcher, Monsieur Daniel Zeyer, Monsieur Nick Zeyer.

Les scrutateurs pour l'approbation des propositions ordinaires, Madame Ina Garo et Monsieur Oxel Suarez, sont élus à l'unanimité.

Les scrutatrices pour l'„Élection des membres de la Commission des constructions“, Madame Annemarie Roth et Madame Therese Speich sont élues à l'unanimité.

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement du procès-verbal sur bande magnétique

La présidente de la commune prie les personnes présentes à s'exprimer clairement lors des interventions.

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14.12.2020**

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14.12.2020 est approuvé à l'**unanimité**.

**2. Résolution sur la manière de convoquer les assemblées communales pour la période législative 2021 - 2026**

Conformément à l'Art. 12 de la LCo l'assemblée communale doit décider, lors de la première séance de la législature, du mode de convocation des assemblées communales.

L'assemblée communale approuve à l'**unanimité** la procédure suivante :

- Invitation personnelle à chaque électeur, resp. chaque électrice, de la commune
- Avis (convocation) dans la Feuille officielle

**3. Élections pour les Commissions de la période législative 2021 - 2026****3.1. Élection des membres de la Commission financière**

Les membres suivants sont élus à l'unanimité et sous les applaudissements:

- Madame Marianne Flühmann (sortante)
- Madame Caroline Fredrich Tornare (sortante)
- Monsieur Patrick Demierre (sortant)
- Monsieur Ludwig Wieland (sortant)
- Monsieur Andreas von Grünigen (nouveau)

(La Commission financière se constituera lors de la prochaine séance)

**3.2. Élection des membres de la Commission des naturalisations**

Les membres suivants sont élus à l'unanimité et sous les applaudissements:

- Monsieur Peter Kopp, conseiller communal et président (sortant)
- Madame Josiane Zeyer, présidente de la commune (sortante)
- Madame Barbara Roulin (sortante)
- Monsieur Stefan Buri (sortant)
- Monsieur Werner Fankhauser (sortant)

**3.3. Élection des membres de la Commission de révision du plan d'aménagement local**

Les membres suivants sont élus à l'unanimité et sous les applaudissements:

- Monsieur Claude Lurf, conseiller communal et président (sortant)
- Monsieur Daniel Conca, conseiller communal (sortant)
- Madame Liliane Brunner (sortante)
- Monsieur Stefan Haymoz (sortant)
- Monsieur Urs Leuenberger (sortant)
- Monsieur Markus Rohner (sortant)
- Monsieur Veit Wagner (sortant)

**3.4. Élection des membres de la Commission des constructions**

La présidente de la commune informe que 6 candidats se sont présentés pour les 5 sièges à pourvoir. Selon l'Art. 19 de la LCo, un vote par écrit a donc dû être organisé.

Madame Annemarie Roth et Madame Therese Speich ont été élues scrutatrices à l'unanimité.

Celles-ci distribuent les bulletins de vote aux participants.

Monsieur Erik Jandrasits, Monsieur Claude Lurf, Monsieur Charly Pouly et Monsieur Ueli Stalder se présentent pour une réélection. Monsieur Thomas Mészáros et Monsieur Christian Roulin se portent candidats.

Messieurs Thomas Mészáros et Christian Roulin se présentent aux personnes présentes.

Un électeur demande, si une Commission des constructions peut aussi fonctionner sans conseiller communal.

La présidente de la commune répond que c'est possible.

Le même électeur demande si cela a un sens.

La présidente de la commune répond que dans ce cas, le président de la commission des constructions aurait certainement plus de travail, puisqu'il devrait assister aux séances du conseil communal et présenter les projets de construction respectifs au Conseil communal.

L'électeur demande si le président est désigné au sein de la Commission.

La présidente de la commune répond que c'est exact.



L'électeur constate que les femmes sont absentes.

La présidente de la commune répond que les postes actuellement vacants dans les commissions ont été publiés. Ces dernières années, des femmes ont été régulièrement sollicitées pour remplir un mandat au sein des commissions, y compris des femmes qui sont présentes ici. Malheureusement, aucune de ces femmes n'a été embauchée pour une fonction. La dernière fois, Mme Caroline Fredrich Tornare a pu être recrutée comme membre de la Commission des finances. Mais en ce moment, il y a aussi des femmes qui sont représentées dans les Commissions, par exemple 2 femmes dans la Commission des finances, 2 dans la Commission des naturalisations ainsi dans la Commission de planification une femme est représentée. Il y a même une femme au conseil communal.

Les bulletins sont recueillis par les scrutatrices et comptés au cours de l'assemblée.

Le résultat du dépouillement est le suivant :

36 électeurs/trices sont présents/tes et 36 bulletins de vote ont été distribués et comptés. Il n'y a pas eu de bulletins nuls ou blancs. La majorité absolue était de 19 voix et tous les candidats ont atteint la majorité absolue.

Conformément à l'Art. 9d du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, sont élus les candidats qui ont obtenu le plus de voix.

Sont élus:

Candidat	Voix	Sortant/Nouveau
Lerf Claude	33 voix	sortant
Pouly Charly	33 voix	sortant
Mészáros Thomas	32 voix	nouveau
Jandrasits Erik	27 voix	sortant
Stalder Ueli	27 voix	sortant

Avec 22 voix Monsieur Christian Roulin n'est pas élu.

#### 4. Demandes de crédit

##### 4.1. Crédit supplémentaire pour le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) (2020)

Le conseiller communal Peter Kopp informe, que le dernier plan général d'évacuation des eaux a été établi en 1996. À cette époque les quartiers „Rue Oscar-Patthey“ et le „Chemin de l'Eglise“ desservis par les routes communales n'existaient pas encore. C'est la raison pour laquelle, il a fallu mandater un inventaire pour déterminer l'état des canalisations. Les travaux de planification de rénovation et d'entretien doivent permettre d'éviter les inondations dans la commune en cas de fortes pluies. Ces travaux sont en cours. Quelques frais supplémentaires en ont découlé. Plusieurs canalisations étaient recouvertes de calcaire et ont dû être fraisées. Des inspections vidéo ont également dû être réalisées. Il y avait également des divergences cadastrales. Par conséquent, des coûts supplémentaires d'environ 10'000 CHF ont été encourus.

Le crédit supplémentaire de CHF 10'119.65 pour le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) 2020 est approuvé à **l'unanimité**.

##### 4.2. Crédit pour l'achèvement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) (2021)

Le conseiller communal Peter Kopp informe que les travaux devraient être achevés cet été. Il reste cependant à établir et recouper le "modèle hydraulique". Cela signifie que les calculs doivent être en adéquation avec la réalité. Pour cette raison, entre autres, des appareils de mesure ont été installés dans 3 regards routiers et les mises à jour cadastrales effectuées. La commune est ainsi à jour et sait où l'assainissement le plus urgent doit être réalisé.

La demande de crédit pour l'achèvement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) 2021 d'un montant de CHF 15'000.00 est approuvée à **l'unanimité**.



#### 4.3. Crédit pour un concept de fauchage et d'entretien de l'espace de baignade, du Häfeli et du champ de bouées (2021)

Le conseiller communal Peter Kopp informe qu'en juin 2020, le bateau-faucheuse a été chargé de la coupe des plantes aquatiques. Un inspecteur cantonal a stoppé les travaux car la commune n'avait pas d'autorisation pour cela. Selon la loi, le fauchage des plantes aquatiques fait l'objet d'une autorisation du Service de l'environnement SEn. Cela concerne les deux lieux de baignade "Chatoney" et "Häfeli", ainsi que le champ de bouées.

Pour obtenir une autorisation, il est nécessaire de procéder à une analyse des zones lacustres mentionnées, afin de déterminer si des espèces d'herbes à protéger sont présentes dans le lac. L'analyse est ensuite examinée par le Service de l'environnement SEn et le permis est délivré. À cette fin, une visite a également été effectuée dans ces zones par le Conseil communal et le Service de l'environnement SEn. Les coûts de cette analyse s'élèvent à CHF 13'500.00, le canton participant aux frais à hauteur de 15-30%, cela porte les coûts pour la commune à un peu moins de CHF 10'000.00.

La commune de Morat et le "Vieux-Manoir" ont également fait procéder à une telle analyse et ont obtenu l'autorisation de faucher les herbes aquatiques.

Une électricienne demande si les résultats de la commune de Morat et du „Vieux-Manoir“ sont disponibles.

Le conseiller communal Peter Kopp répond, que ce n'est pas le cas. Mais l'analyse a été réalisée par le même spécialiste, à savoir la Société Holinger AG.

La demande de crédit pour un concept de fauchage et d'entretien de l'espace baignade d'un montant de CHF 13'500.00 est approuvé **avec 1 abstention**

## 5. Comptes 2020

### 5.1. Rapport du Conseil communal

Le conseiller communal Andreas Spring informe à l'aide d'une présentation PowerPoint sur les comptes annuels 2020. Ceux-ci ont été publiés en détail sur le site internet et résumés dans la feuille d'information. Il mentionne les domaines de l'administration, la sécurité publique, l'éducation, la culture et les loisirs, la santé, l'aide sociale, les transports, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, l'économie et la fiscalité.

L'impôt sur le revenu pour l'année 2020 s'est avéré massivement inférieur au budget. Le conseiller communal Andreas Spring explique que l'évolution démographique de la commune en est certainement une des raisons. Cette évolution a progressé plus rapidement, car les départs en retraite anticipée ne peuvent être calculés.

Le canton donne des indications sur la manière dont le budget et le calcul doivent être effectués. Nous avons toujours dérogé à cette règle parce que l'on sait que la démographie communale ne correspond pas tout à fait à la moyenne cantonale. Ainsi, la budgétisation a toujours été très prudente. Environ la moitié de l'augmentation des recettes fiscales recommandée par le canton a été adoptée pour les comptes.

Malheureusement, les dernières années ont montré que cela n'est pas non plus concluant pour la commune car il y a effectivement un problème fiscal démographique.

Au total, des dépenses de CHF 2,92 mio. et des recettes de CHF 2,72 mio. ressortent. Cela représente un excédent de dépenses de CHF 202'000,00.

Le conseiller communal Andreas Spring estime que cette évolution ne changera pas grand-chose, car le retard pris par le canton dans la révision du plan d'aménagement local fait que de nouveaux logements ne peuvent pas être construits dans la commune à l'heure actuelle.

Dans les investissements 2020, des investissements nets de CHF 65'000.00 ont été réalisés, contre CHF 61'000.00 prévus au budget, auxquels s'ajoutent les subventions de l'Assurance cantonale des bâtiments pour la construction du centre de pompiers.

### 5.2. Rapport de la Commission financière et rapport de l'organe de révision

Le président de la Commission financière, Monsieur Kurt Grüning, lit le rapport de la Commission financière.

Axalta Revisionen AG a vérifié les comptes annuels de la commune de Meyriez, composés du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du compte d'inventaire et de la liste des engagements conditionnels ou des garanties pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Elle recommande d'approuver les présents comptes 2020. Lors des audits, une impression positive de la qualité de la comptabilité a été constatée.



### Compte de fonctionnement 2020

La perte de CHF 202'654,22 est principalement due à l'absence de recettes fiscales. Par rapport à l'année précédente, CHF 259'411,40 de moins ont été perçus. Dans les autres chapitres, on ne constate pas d'écarts majeurs par rapport à l'année précédente. Les chapitres relatifs à l'approvisionnement en eau et canalisation/traitement des eaux usées constituent des exceptions. En raison de l'ajustement des périodes de facturation, il y a eu des décalages dans les achats/ventes d'eau et les taxes d'utilisation.

### Compte d'investissement 2020

Les dépenses de CHF 185'577,60 sont compensées par des recettes de CHF 120'114,15. Il s'agit de subventions de l'Assurance cantonale des bâtiments pour les pompiers. Les investissements nets s'élèvent donc à CHF 65'463,45. Les investissements prévus n'ont pas pu être réalisés. Il s'agit de la rénovation de la cabane de la place de jeux pour enfants Chatoney pour un montant de CHF 20'000.00 et de la rénovation du banc près du grand tilleul sur le Häfelimatte pour un montant de CHF 10'000.00.

### Conclusion

Y a-t-il une explication à la baisse de recettes fiscales ? Est-ce les effets de la pandémie ? Ou bien la démographie de la population de Meyriez joue-t-elle un rôle ? Y a-t-il d'autres raisons ?

Ces questions n'ont pas pu trouver de réponse concluante lors de la séance de la Commission financière. Le Conseil communal approfondira ces questions dans un avenir proche et tirera les conclusions nécessaires des résultats.

Sur la base des résultats de l'audit, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2020.

### 5.3. Approbation des comptes 2020

Les comptes 2020 sont approuvés à **l'unanimité**, avec 5 abstentions du Conseil communal, (Art. 18, al.3 de la Loi sur les communes LCo).

## **6. Divers**

Le conseiller communal Claude Lurf remercie les deux candidats Thomas Mészáros et Christian Roulin pour s'être porté candidat à l'élection de la Commission des constructions. Une élection est toujours liée au risque de ne pas être élu. Il estime que les deux candidats méritent les applaudissements de l'assemblée.

Les paroles du conseiller communal Claude Lurf sont confirmées par des applaudissements.

Le conseiller communal Claude Lurf remercie également tous les électeurs/trices qui se sont mis à disposition pour une commission.

Le conseiller communal Claude Lurf mentionne que les membres de la Commission de planification de la révision du plan d'aménagement local ont pour mission d'accompagner le Conseil communal dans ce processus de révision. Il a pu informer les électeurs lors de la dernière assemblée qu'il est possible de renoncer à un processus important, à savoir l'étude de densification. Ainsi, la Commission de planification peut se consacrer aux prochains thèmes. Au cours des dernières années, il a été possible d'élaborer le plan directeur. Il est constitué de la planification de l'urbanisme, de la planification des transports, de la planification des énergies et de la planification du paysage. Les planifications de l'urbanisme, des transports et des énergies sont désormais prêtes et peuvent être soumises au conseil communal pour approbation.

Au cours de la dernière séance de la Commission de planification, un certain nombre de questions ont été soulevées concernant la planification du paysage. Il s'agit notamment de savoir quelle partie des roseaux du lac doit être protégée et quelle partie ne doit pas l'être. Cette question sera clarifiée dans un proche avenir.

Selon le bureau d'études, il semble réaliste que les 4 dossiers du plan directeur puissent être achevés d'ici les vacances d'été. Ensuite, le plan d'affectation sera élaboré. Celui-ci sera alors détaillé.

Le conseiller communal Claude Lurf pense qu'un examen préalable pourra probablement être soumis d'ici le printemps 2022.

Comme nous l'avons déjà entendu, il y a un besoin d'espace pour d'autres familles dans notre attractive commune. Le désir de construire un port est toujours présent au sein de la population. La construction d'un port est également souhaitée par les autorités, afin de réduire le désordre qui règne à l'ancrage des bateaux et de mieux tenir compte des préoccupations en matière de protection de la nature et de l'environnement.

La présidente de la commune informe qu'elle a reçu une demande de la part d'un citoyen sur le désagréable sujet des "corbeaux à Chatoney". Elle explique que les corbeaux sont malheureusement des colocataires.

Le problème est que les corbeaux sont protégés du printemps à l'automne et ne doivent donc pas être dérangés. Les actions d'effarouchement dans le parc de Chatoney n'ont apporté aucune amélioration. Une nouvelle campagne de dissuasion coûterait une fois encore beaucoup d'argent et le résultat serait modeste.

D'autres villes s'y sont essayées avec des drones. Les corbeaux s'envolent pour un court moment, mais reviennent. La seule option est de supprimer les sites de nidification en abattant tous les arbres de Chatoney à la pointe de Greng. Mais cette solution n'est certainement pas réalisable.

Le président de la commune ajoute que, malheureusement, il ne reste plus qu'à cohabiter avec ces animaux.

Le président de la commune informe que deux membres de la commission ont démissionné.

Au nom du conseil communal, elle remercie Monsieur Hansruedi Buri, qui a été membre de la commission des constructions pendant de nombreuses années. Monsieur Buri est absent, mais il recevra une lettre de remerciements et un cadeau. Les remerciements de la présidente de la commune sont appuyés par des applaudissements.

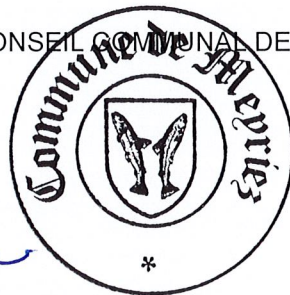
Au nom du Conseil municipal, la présidente de la commune remercie Monsieur Kurt Grüning pour ses nombreuses années de travail au sein de la Commission des finances, et pour laquelle il a assumé la présidence en fin de mandat.

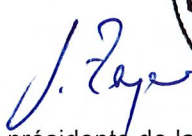
La présidente de la commune a souhaité à Monsieur Grüning le meilleur pour l'avenir et lui remet une lettre de remerciements et un cadeau.

Ces remerciements sont également appuyés par des applaudissements.

La présidente de la commune remercie ses collègues du Conseil communal, la caissière communale et le secrétaire communal pour leur travail. Elle remercie les membres des Commissions ainsi que les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale, souhaite à tous une bonne santé et clôt l'assemblée à 20h48.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE MEYRIEZ



  
La présidente de la commune:  
J. Zeyer

  
Le secrétaire:  
E. Speich

En raison de la situation liée au COVID-19 il n'y a pas d'apéritif.